



Martial Bujard: plus de la moitié de l'énergie est consommée par les bâtiments

Après l'approbation par le peuple de la stratégie énergétique 2050, les normes imposées par la loi vont un peu plus se rapprocher de celles qui permettent d'obtenir un des label Minergie. Cela ne peut que réjouir Martial Bujard, le responsable de l'agence Minergie de Suisse Romande.

Qui sont les membres de Minergie?

Martial Bujard: Beaucoup d'entreprises qui sont actives dans le bâtiment et l'immobilier ainsi que des collectivités publiques. Nous avons également ce que l'on appelle des partenaires spécialistes. Ces professionnels ont subi des tests qui démontrent qu'ils maîtrisent bien un ou plusieurs domaines permettant d'obtenir une certification Minergie.



Martial Bujard. ©DR

Quelles sont les exigences d'une certification?

M. B.: Il existe trois labels. Minergie s'adresse aux maîtres d'ouvrage dont le niveau d'exigence est supérieur à la moyenne et aux lois. Avec Minergie-P c'est surtout le confort qui est vérifié, il faut que l'isolation soit très bien faite pour que les constructions consomment peu d'énergie. Enfin, Minergie-A est plus exigeant que les deux autres labels, puisqu'il veut une indépendance énergétique maximale grâce à des installations photovoltaïques.



Qu'apporte une certification Minergie?

M. B.: L'avantage pour un maître d'ouvrage d'obtenir un label c'est de démontrer qu'il respecte des normes et des exigences élevées. Dans ces conditions les architectes, lorsqu'ils doivent faire des propositions, se retrouvent devant un cadre précis, qui leur donne un fil rouge très bien défini.

Une entreprise proposant des matériaux qui permettent de respecter les normes demandées par Minergie obtient-elle aussi une sorte de certification?

M. B.: Oui, on appelle cela des modules. Nous garantissons la qualité de l'élément de construction. Un maître d'ouvrage qui n'utilisera que des matériaux des modules Minergie sera certain d'obtenir la certification.

Les normes imposées par Minergie sont très supérieures à ce que demande la loi?

M. B.: Le premier label Minergie exige un peu plus, mais au fil des ans les normes imposées par la loi se rapprochent de plus en plus des nôtres. En revanche pour Minergie-P, nous sommes beaucoup plus exigeants notamment pour l'isolation. Quant à Minergie-A, la production d'énergie demandée est beaucoup plus importante que celle imposée par la loi.

La stratégie énergétique 2050 a été approuvée par le peuple, c'est réjouissant pour vous!

M. B.: C'est une très bonne chose. Il faut savoir que plus de la moitié de l'énergie consommée l'est par les bâtiments. Si avec une baguette magique on

transforme tous les bâtiments pour les certifier Minergie, eh bien, la stratégie 2050, c'est fait!

Certaines constructions ont vu le jour quand la consommation d'énergie n'était pas une préoccupation, loin de là. Beaucoup de bâtiments ne pourront pas obtenir l'une de vos certifications.

M. B.: Oui ce sera difficile, mais pour ce genre d'ouvrages nos exigences peuvent être revues à la baisse. Effectivement, certaines fois il y a des choses impossibles à rattraper ou alors il faudrait tout casser!

Pensez-vous que les aides accordés par l'Etat dans le domaine de la rénovation soient suffisantes?

M. B.: En gros les subventions représentent 10 à 15% des coûts de la rénovation mais il ne faut pas oublier l'aspect fiscal. Un particulier peut déduire le coût de ses travaux parfois jusqu'à 35%. Si vous additionnez subventions et impôts, vos travaux peuvent être pris en charge jusqu'à 50%. Il faut communiquer sur ce fait et nous nous y employons. ■



Bâtiment Minergie. ©DR